

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 09/12/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 DECEMBRE 2023

N° 59-2023

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Absents : 1

Représentés :
2

Pour : 8

Contre : 0

Abstention :
0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Quatorze Décembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
Absents excusés : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP, STEHLE
procuration à MINAZZO D

Absents : NICAISE V.**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

Objet : Tarifs de location annuel de la base nautique municipale

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé en date du 15/05/2012 une convention d'occupation précaire pour le fonctionnement de la base nautique avec la société « Par faim D'aventure » domicilié à Aumelas, représenté par M. Stéphane PANIER.

Le loyer annuel de la base nautique avait- été fixé à 1200 €.

M. le Maire propose aujourd'hui de le réévaluer à 1320 €, soit une augmentation de 10%.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

ACCEPTE

N'ACCEPTE PAS

De modifier le tarif tel qu'énumérés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

Le / La secrétaire de séance,

